Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP CIP, veuillez visiter :
capcip.fr/annales-sujets-et-corriges

EP1 : Conduite en mode normal

Session 2026 • Code sujet : **26-CAP-CIP-EP1** • Durée : **4 heures** • Coefficient : **8**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Analyse juridique d'une situation de formation au poste (4 questions) **Page 3**

2. Diagnostic managérial et choix d'organisation (4 questions) **Page 6**

3. Exploitation économique et financière des données (4 questions) **Page 9**

4. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 12**

Sujet officiel (PDF) : https://capcip.fr/assets/annales/cap-cip/Management de l'accompagnement des personnels de production/2026/CAP CIP - Management de l'accompagnement des personnels de production - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Analyse juridique d'une situation de formation au poste

Dans une conserverie, un opérateur nouvellement affecté à la ligne de sertissage indique ne pas avoir reçu de formation pratique et a redémarré l'installation sans appliquer la consignation. Le dossier présente les obligations légales de prévention et de formation, un extrait de jurisprudence et les éléments établis concernant la remise du livret d'accueil.

Qualification juridique

Question 1.1. Qualifiez juridiquement les faits utiles et formulez le problème de droit auquel l'entreprise doit répondre.

La remise du livret d'accueil est établie par la feuille signée. L'opérateur déclare ne pas avoir reçu de formation pratique ; la direction affirme qu'il a reçu le livret. Le dossier ne contient ni relevé de formation pratique ni validation de la consignation. Le redémarrage sans appliquer cette procédure constitue un fait de la situation qui expose à un risque professionnel. Juridiquement, l'entreprise doit déterminer si elle a satisfait à ses obligations de prévention et de formation à la sécurité lors de l'affectation au poste de sertissage.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le problème est de savoir si l'employeur peut établir qu'il a assuré une prévention et une formation à la sécurité adaptées au poste.

Obligations de l'employeur

Question 1.2. Énoncez les obligations de l'employeur relatives à la prévention des risques et à la formation à la sécurité, en vous appuyant sur les articles reproduits dans le DT 1.

L'employeur doit protéger la santé physique et mentale des travailleurs et assurer leur sécurité. Selon l'article L. 4121-1, il prend des mesures de prévention, d'information et de formation, ainsi qu'une organisation et des moyens adaptés. L'article L. 4141-2 lui impose une formation pratique et appropriée à la sécurité, à l'embauche et chaque fois que nécessaire, notamment lors d'un changement de poste ou de technique. L'affectation à la ligne de sertissage appelle donc une formation adaptée aux risques et aux consignes du poste.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Prévenir les risques et assurer une formation pratique adaptée à la sécurité, notamment lors d'un changement de poste.

Syllogisme juridique

Question 1.3. Appliquez le syllogisme juridique en présentant la règle de droit, les faits de l'espèce et une solution motivée. Précisez si la seule remise du livret d'accueil permet, au vu du dossier, d'établir que l'opérateur a reçu une formation adaptée.

Étape	Application
Règle de droit	L'employeur prend des mesures concrètes de prévention et organise une formation pratique et appropriée à la sécurité, notamment lors d'un changement de poste.
Faits pertinents	La remise du livret est établie. L'opérateur déclare ne pas avoir été formé ; aucun relevé de formation pratique ni validation de la consignation n'est joint.
Solution motivée	Le livret seul ne démontre pas une formation adaptée. Les pièces du dossier ne permettent pas d'établir que l'employeur a satisfait à son obligation.

L'extrait de jurisprudence invite à apprécier les mesures effectivement prises au regard de la situation de travail. La conclusion porte ici sur les éléments produits au dossier : l'absence de justificatifs ne permet pas d'affirmer que la formation a été réalisée, sans suffire à elle seule à établir définitivement tous les faits.

Grille juridique complétée

Étape du raisonnement	Réponse du candidat
Règle de droit applicable	Prévention et formation adaptées au poste
Faits pertinents de l'espèce	Livret remis ; formation pratique non documentée
Solution motivée	Le livret seul ne prouve pas la formation

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

La remise du livret d'accueil ne suffit pas à établir que l'opérateur a reçu une formation pratique adaptée.

Prévention immédiate

Question 1.4. Proposez deux mesures immédiates permettant de réduire le risque lors de la reprise de poste.

Pour réduire immédiatement le risque à la reprise, agir sur la conduite de la ligne et sur la maîtrise de la consignation :

1. Ne pas autoriser l'opérateur à conduire ou redémarrer seul l'installation ; organiser une reprise sous la supervision d'un conducteur compétent.
2. Avant toute autonomie, réaliser une formation pratique à la procédure de consignation et vérifier sa maîtrise en situation, en respectant les consignes de sécurité.

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Pas de conduite seul ; formation pratique à la consignation et vérification avant autonomie.

2. Diagnostic managérial et choix d'organisation

La direction envisage un tutorat de six heures réparti sur trois postes et une vérification des acquis avant l'autonomie, dans une ligne fonctionnant en deux équipes alternantes. Les données internes décrivent les effectifs, les arrêts et les difficultés d'intégration, tandis que le DT 2 présente les éléments PESTEL, les exigences des clients et les contraintes d'organisation.

Diagnostic interne

Question 2.1. Présentez deux forces et deux faiblesses internes de l'entreprise en lien avec la conduite de la ligne et l'intégration des nouveaux opérateurs. Justifiez chaque élément par une donnée du dossier.

Catégorie	Élément retenu	Justification par une donnée du dossier
Force	Encadrement dans les équipes	Chaque équipe comprend un conducteur d'installation et plusieurs opérateurs.
Force	Effectif de production important	52 des 85 salariés sont opérateurs de production.
Faiblesse	Arrêts non planifiés	La ligne en subit 18 heures par mois.
Faiblesse	Manque de repères à la prise de poste	7 des 12 nouveaux opérateurs recrutés en 2025 le déclarent.

La présence d'un conducteur dans chaque équipe constitue un appui pour organiser l'accompagnement. L'effectif de production représente aussi une ressource interne. En revanche, les arrêts fréquents et les difficultés exprimées par plus de la moitié des nouveaux recrutés signalent des fragilités de fonctionnement et d'intégration. Ces constats justifient un tutorat structuré et une validation des acquis avant l'autonomie.

DR 1, diagnostic interne complété

Diagnostic interne et externe : questions 2.1 et 2.2

Catégorie	Élément retenu	Justification par une donnée du dossier
Force	Conducteur par équipe	1 conducteur dans chaque équipe
Force	52 opérateurs	52 sur 85 salariés
Faiblesse	Arrêts fréquents	18 h par mois
Faiblesse	Repères insuffisants	7 nouveaux sur 12
Opportunité et dimension PESTEL		
Menace et dimension PESTEL		

✓ RÉPONSE À RETENIR

Forces : encadrement dans chaque équipe et 52 opérateurs. Faiblesses : 18 heures d'arrêts par mois et 7 nouveaux sur 12 manquant de repères.

Diagnostic externe

Question 2.2. Repérez une opportunité et une menace de l'environnement externe. Classez-les dans une dimension pertinente du diagnostic PESTEL et justifiez vos choix.

Le DT 2 indique une hausse des volumes commandés au prochain trimestre : elle peut offrir une possibilité de développer l'activité, si la ligne répond aux besoins des clients. Cette évolution relève de la dimension économique. En parallèle, la hausse du coût de l'énergie constitue une menace économique, car elle augmente les coûts et rend plus importantes les pertes de production. La modernisation des capteurs est aussi un facteur technologique favorable, mais les deux éléments retenus répondent directement aux évolutions de la demande et des coûts.

DR 1, diagnostic externe complété

Diagnostic interne et externe : questions 2.1 et 2.2

Catégorie	Élément retenu	Justification par une donnée du dossier
Force	.....	.....
Force	.....	.....
Faiblesse	.....	.....
Faiblesse	.....	.....
Opportunité et dimension PESTEL	..... Hausse des commandes	..... Volumes en hausse au prochain trimestre
Menace et dimension PESTEL	..... Coût de l'énergie en hau	..... Risque de hausse des coûts de production

✓ RÉPONSE À RETENIR

Opportunité économique : hausse prévue des volumes commandés. Menace économique : hausse des coûts de l'énergie.

Tutorat et validation des acquis

Question 2.3. Analysez les effets attendus du tutorat et de la validation des acquis avant l'autonomie. Indiquez une limite possible de ce choix d'organisation.

Les six heures de tutorat réparties sur trois postes permettent un apprentissage progressif en situation de travail. La fiche de suivi couvre les démarrages, les réglages autorisés, les défauts qualité, les arrêts d'urgence et la consignation. Une vérification de ces acquis avant l'autonomie aide à repérer les points à retravailler et peut limiter erreurs, risques et arrêts de ligne.

Une limite possible est la continuité de l'accompagnement entre les deux équipes : les changements d'équipe ne durent que 10 minutes et les nouveaux ont des expériences différentes. Il faut donc partager les informations de suivi et harmoniser les critères de validation.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Le tutorat et la validation préparent à une autonomie plus sûre ; la continuité du suivi entre équipes doit être organisée.

Préconisations opérationnelles

Question 2.4. Formulez deux préconisations opérationnelles adaptées à une ligne fonctionnant en équipes alternantes. Pour chacune, indiquez un responsable, une échéance et un indicateur de suivi mesurable.

1. **Mettre en place un tutorat standardisé :** le responsable de production désigne un tuteur et veille aux six heures d'accompagnement sur trois postes, avec la fiche de suivi commune. Échéance : avant l'arrivée du prochain nouvel opérateur. Indicateur : part des nouveaux ayant terminé le tutorat et la validation avant autonomie, cible 100 %.
2. **Organiser la transmission entre équipes :** les conducteurs renseignent un support commun sur les acquis validés et les points à reprendre. Échéance : mise en place sous un mois. Indicateur : part des changements d'équipe avec transmission renseignée, cible 100 %.

Ces deux actions assurent un accompagnement traçable malgré l'alternance des équipes et les transmissions limitées à 10 minutes.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Tutorat suivi par le responsable de production, puis transmission des acquis par les conducteurs : mise en place avant le prochain recrutement et sous un mois, avec une cible de suivi de 100 %.

3. Exploitation économique et financière des données

La direction compare le coût annuel du tutorat au coût des arrêts non planifiés et aux données de chiffre d'affaires et de coûts variables de la ligne. Les calculs s'appuient sur le DT 3, une année de douze mois et un coût d'arrêt de 420 euros par heure, avec les résultats financiers arrondis à l'euro le plus proche.

Coût annuel des arrêts

Question 3.1. Calculez le coût annuel des arrêts non planifiés à partir des données mensuelles du DT 3.

Les arrêts représentent 18 h par mois, soit 18 × 12 = 216 h par an. Au coût de 420 € par heure, leur coût annuel est de 216 × 420 = 90 720 €. Le montant étant entier, aucun arrondi n'est nécessaire.

Coût annuel des arrêts

Question	Opération et unité	Résultat
3.1 Coût annuel des arrêts	.....	90 720 € .....
3.2 Coût du tutorat et écart	.....	.....
3.3 Taux de marge sur coûts variables	.....	.....
3.4 Réduction minimale des arrêts	.....	.....

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Coût annuel des arrêts non planifiés : 90 720 €.

Coût du tutorat et comparaison

Question 3.2. Calculez le coût annuel du dispositif de tutorat. Comparez ce coût au coût annuel des arrêts non planifiés et exprimez l'écart en euros.

Élément	Calcul	Montant
Coût annuel du tutorat	Donnée du DT 3	24 000 €
Coût annuel des arrêts	18 × 12 × 420	90 720 €
Écart	90 720 − 24 000	66 720 €

Le coût annuel des arrêts dépasse celui du tutorat de 66 720 €.

Coût du tutorat et écart

Question	Opération et unité	Résultat
3.1 Coût annuel des arrêts		
3.2 Coût du tutorat et écart	24 000 €	66 720 €
3.3 Taux de marge sur coûts variables		
3.4 Réduction minimale des arrêts		

✓ RÉPONSE À RETENIR

Tutorat : 24 000 € par an. Écart avec le coût des arrêts : 66 720 €.

Taux de marge

Question 3.3. Calculez le taux de marge commerciale à partir du chiffre d'affaires et des coûts variables du DT 3, selon la formule : taux de marge sur coûts variables = (chiffre d'affaires - coûts variables) / chiffre d'affaires × 100. Présentez le résultat en pourcentage.

La marge sur coûts variables est de 2 400 000 − 1 680 000 = 720 000 €.

Selon la formule fournie, le taux vaut (720 000 ÷ 2 400 000) × 100, soit 30 %.

Taux de marge sur coûts variables

Question	Opération et unité	Résultat
3.1 Coût annuel des arrêts		
3.2 Coût du tutorat et écart		
3.3 Taux de marge sur coûts variables		30 %
3.4 Réduction minimale des arrêts		

✓ RÉPONSE À RETENIR

Taux de marge sur coûts variables : 30 %.

Réduction des arrêts

Question 3.4. À partir des calculs précédents, indiquez si le coût annuel du tutorat pourrait être couvert par une réduction des arrêts. Précisez la réduction minimale, en heures par mois, permettant de couvrir ce coût, en utilisant le coût d'arrêt horaire indiqué dans l'énoncé.

Pour couvrir les 24 000 € de tutorat, il faut économiser 24 000 ÷ 420 = 57,1429 h d'arrêt par an. Répartie sur 12 mois, la baisse nécessaire est de 57,1429 ÷ 12 = 4,7619 h par mois. Pour garantir la couverture avec une valeur arrondie au centième, il faut viser au moins 4,77 h par mois. Cette réduction est inférieure aux 18 h d'arrêts mensuels observées.

Réduction mensuelle minimale des arrêts

Question	Opération et unité	Résultat
3.1 Coût annuel des arrêts	.....	.....
3.2 Coût du tutorat et écart	.....	.....
3.3 Taux de marge sur coûts variables	.....	.....
3.4 Réduction minimale des arrêts	.....	4,77 h/mois

✓ RÉPONSE À RETENIR

Oui : réduction théorique de 4,7619 h par mois, soit au moins 4,77 h/mois pour garantir la couverture.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve EP1 Conduite en mode normal du CAP Conducteur d'installations de production, session 2026, code 26-CAP-CIP-EP1, dure 4 heures et porte le coefficient 8. Elle totalise 20 points et s'appuie sur une ligne de conditionnement de conserves alimentaires. Elle évalue l'analyse juridique de la formation à la sécurité, le diagnostic organisationnel, les préconisations de tutorat et l'exploitation de données économiques sur les arrêts.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- L'employeur doit prendre des mesures de prévention, d'information et de formation, ainsi que mettre en place une organisation et des moyens adaptés.
- La formation à la sécurité doit être pratique et appropriée, notamment lors de l'embauche ou d'un changement de poste ou de technique.
- Le diagnostic PESTEL classe les opportunités et les menaces selon les dimensions pertinentes de l'environnement externe.
- Le taux de marge sur coûts variables se calcule ainsi : (chiffre d'affaires - coûts variables) / chiffre d'affaires × 100.

Points de vigilance & attentes du jury

- Distinguez les faits établis des affirmations des parties et fondez l'analyse juridique sur les textes et les éléments du DT 1.
- Justifiez chaque force, faiblesse, opportunité et menace par une donnée précise des documents.
- Pour chacune des deux préconisations, indiquez un responsable, une échéance et un indicateur mesurable.
- Présentez les opérations et les unités, retenez 12 mois et arrondissez les sommes à l'euro le plus proche.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer le coût annuel des arrêts de la ligne ?

Multipliez les heures d'arrêt mensuelles par 12 pour obtenir les heures annuelles, puis par le coût d'une heure d'arrêt. Avec les données du sujet, 18 × 12 × 420 euros donne un coût annuel estimé de 90 720 euros.

Q : Comment déterminer la réduction mensuelle d'arrêts qui couvre le tutorat ?

Divisez le coût annuel du tutorat par le coût horaire d'arrêt et par 12 mois. Ici, 24 000 / (420 × 12) donne environ 4,76 heures par mois, soit environ 4 heures et 46 minutes.

Q : Comment organiser les quatre heures d'épreuve entre les parties ?

Le sujet indique une durée totale de quatre heures et répartit les points entre trois parties, mais ne fixe pas de durée par partie. Priorisez les tâches pondérées et gardez du temps pour vérifier les calculs, les unités et les documents réponses.

Q : Quels éléments sont importants pour la notation des réponses ?

Le sujet demande des justifications fondées sur les données du dossier, un raisonnement juridique structuré et des calculs accompagnés de leurs unités. Complétez et rendez également les documents réponses DR 1 et DR 2 avec la copie.

Sujet officiel associé (PDF) : https://capcip.fr/assets/annales/cap-cip/Management de l'accompagnement des personnels de production/2026/CAP CIP - Management de l'accompagnement des personnels de production - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources CAP Conducteur d\ : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.